

CA1
EA71
C16
FRE
1974 rev
STORAGE



**LA 29^e SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES NATIONS UNIES**

**RÉDIGÉE PAR LE BUREAU DES AFFAIRES DES
NATIONS UNIES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES**

OTTAWA, NOVEMBRE 1974 (ÉDITION REVISÉE)

TABLE DES MATIÈRES

Page

A. LA CHARTE DES NATIONS UNIES INTRODUCTION 1

B. LES INSTRUMENTS DE LA PARTICIPATION OFFICIELLE DU CANADA 2

Cette brochure a été rédigée à l'intention des délégués et des

1. Le Bureau des affaires des Nations Unies
2. *observateurs à la 29^e session de l'Assemblée générale des Nations*
3. *Les délégués canadiens*
4. *Unies pour les familiariser avec le caractère général et le déroulement*

de la session de l'Assemblée générale, tout en mettant en évidence

1. *la participation du Canada aux divers organismes de l'Organisation*
2. *des Nations Unies.*

Pour être plus utile, sa lecture devrait accompagner celle des

3. *documents fournis, à Ottawa, par le ministère des Affaires extérieures*
4. *et, à New York, par la Mission permanente du Canada.*

D. LE CANADA ET LES NATIONS UNIES 23

1. Les objectifs du Canada aux Nations Unies
2. Revue des travaux de 29^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies
3. Contribution du Canada à l'Organisation des Nations Unies
 - a) Contributions financières 1960-1974
 - b) Le budget ordinaire de l'ONU
 - c) Barème des quotas-parts
 - d) Budget et personnel à l'emploi des institutions spécialisées
 - e) Contributions financières du Canada à l'ensemble des organismes des Nations Unies
 - f) Participation du Canada aux organismes des Nations Unies

TABLE DES MATIÈRES

	Page
A. LA CHARTE DES NATIONS UNIES	1
B. LES INSTRUMENTS DE LA PARTICIPATION OFFICIELLE DU CANADA À LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	2
1. Le Bureau des affaires des Nations Unies	
2. La Mission permanente du Canada	
3. La délégation canadienne	
4. Les observateurs	
C. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	5
1. États membres	
2. Les regroupements d'États au sein des Nations Unies	
a) Les groupes régionaux	
b) Les pays non-alignés	
c) Les pays membres du Commonwealth	
d) "Groupe des 77"	
3. Organigramme de l'Organisation des Nations Unies	
4. L'Assemblée générale	
a) Fonctions	
b) Le Président de l'Assemblée générale	
c) Les vices-Présidents	
d) Les grandes commissions	
e) Autres organes	
f) Le vote	
g) La session de l'Assemblée générale	
5. Les hauts fonctionnaires du Secrétariat	
D. LE CANADA ET LES NATIONS UNIES	23
1. Les objectifs du Canada aux Nations Unies	
2. Revue des travaux de 28 ^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies	
3. Contribution du Canada à l'Organisation des Nations Unies	
a) Contributions financières 1960-1974	
b) Le budget ordinaire de l'ONU	
c) Barème des quote-parts	
d) Budget et personnel à l'emploi des institutions spécialisées	
e) Contributions financières du Canada à l'ensemble des organismes des Nations Unies	
f) Participation du Canada aux organismes des Nations Unies	

LA CHARTE DES NATIONS UNIES

Après deux mois de discussions à San Francisco lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, les représentants de 50 pays, dont le Canada, ont signé la Charte des Nations Unies le 26 juin 1945. Le Canada avait joué un rôle des plus actifs au cours de la Conférence et bon nombre de propositions canadiennes ont été incorporées à la Charte, qui est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

Le *Préambule de la Charte* exprime les objectifs fondamentaux des 51 membres fondateurs* et de ceux qui ont été admis aux Nations Unies depuis octobre 1945.

“Nous, peuples des Nations Unies, résolus

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,*
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,*
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,*
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleurs conditions de vie dans une liberté plus grande,*

Et à ces fins

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,*
 - à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,*
 - à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,*
 - à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,*
- Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins.”*

* La Pologne n'était pas représentée à la Conférence de San Francisco mais elle a adhéré à la Charte une fois que les États-Unis, l'U.R.S.S. et le Royaume Uni se furent entendus sur le gouvernement polonais à reconnaître.

BUREAU DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

Le Bureau des affaires des Nations Unies est chargé principalement de la politique du Canada à l'égard des activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Un des principes fondamentaux de la politique canadienne est de continuer activement à renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument efficace de coopération internationale et notamment de façon à ce que les Nations Unies puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte. A ces fins, le Bureau poursuit sa tâche en étroite collaboration avec les autres Bureaux et les autres ministères et organismes de l'État.

La Direction des Affaires économiques et sociales des Nations Unies a pour mission de coordonner les politique et activité canadiennes à l'endroit du Conseil économique et social et de ses organismes auxiliaires, des organismes spéciaux des Nations Unies, et des institutions spécialisées. La Direction s'occupe également des questions concernant les droits de l'homme et des problèmes relatifs au développement socio-économique qui sont discutés aux Nations Unies.

La Direction des Affaires politiques et institutionnelles des Nations Unies est chargée d'évaluer la portée politique des événements qui se produisent au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres organismes des Nations Unies, d'examiner le développement institutionnel de l'Organisation des Nations Unies et les questions pertinentes d'administration, de finances et de procédure.

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUX NATIONS UNIES NEW YORK

Presque tous les membres des Nations Unies, y compris le Canada, ont jugé qu'il était indispensable de maintenir une représentation permanente au siège des Nations Unies.

Certains États non-membres des Nations Unies, dont la Suisse, Monaco, la République de Corée, la République du Vietnam et le Saint Siège, ont établi des missions permanentes d'observateurs à New York.

La première mission permanente du Canada à New York a été établie en janvier 1948 et le général McNaughton y fut affecté à titre de premier représentant permanent du Canada aux Nations Unies. Les personnes qui succédèrent au général McNaughton à la fin de son mandat, en décembre 1949, furent les suivantes:

REPRÉSENTANTS PERMANENTS	PÉRIODE
(Suppléant) J.W. Holmes	janvier 1950 – juin 1950
(Suppléant) R.G. Riddel	juin 1950 – août 1950
R.G. Riddel	août 1950 – juin 1951
(Suppléant) E.H. Norman	juin 1951 – juillet 1951
David M. Johnson	novembre 1951 – août 1955
R.A. MacKay	août 1955 – novembre 1957
C.S.A. Ritchie	janvier 1958 – février 1962
P. Tremblay	juillet 1962 – juin 1966
G. Ignatieff	juillet 1966 – février 1969
Yvon Beaulne	février 1969 – juin 1972

Le représentant permanent du Canada est actuellement l'ambassadeur Saul F. Rae. La mission dont il est le chef comprend :

Le représentant permanent délégué	
et ministre	– G.F. Bruce
Le conseiller	– E.B. Wang
Le conseiller	– L.J. Wilder
Le conseiller	– Lieutenant-colonel D. Harrison
Le premier secrétaire (administration)	– W.A. Jenkins
Le premier secrétaire	– J.R. Morden
Le premier secrétaire	– P.H. Hahn
Le premier secrétaire	– V.M. Edelstein
Le premier secrétaire	– D.F. Wright
Le premier secrétaire	– D.P. Lindores
Le deuxième secrétaire	– G. Desbiens
Le troisième secrétaire	– R. Plain
Le troisième secrétaire	– E. Loignon

Au cours de l'automne, d'autres membres de la délégation du Canada auprès des Nations Unies s'ajoutent au personnel de la mission à New York.

LA DÉLÉGATION DU CANADA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

“La délégation d'un membre comprend cinq représentants et cinq suppléants au plus, et autant de conseillers, de conseillers techniques, d'experts et de personnes de catégorie analogue qu'elle juge nécessaire.”
(Article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

“Un représentant suppléant peut agir en qualité de représentant sur désignation du chef de la délégation intéressée.” (Article 26 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale).

Dans la pratique, il n'y a aucune distinction entre un délégué et un délégué suppléant (représentant).

La délégation canadienne à toute session de l'Assemblée générale des Nations Unies est nommée par le Cabinet sur la recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La délégation comprend habituellement dix membres: cinq représentants et cinq représentants suppléants. Le président de la délégation est habituellement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le vice-président, le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies. Les autres membres de la délégation ont tous des responsabilités à l'égard de l'une des sept grandes commissions. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures retourne toujours à Ottawa pour des périodes de temps assez longues au cours de la session; au cours de son absence, la direction de la délégation incombe au vice-président.

En plus des délégués eux-mêmes, on nomme un certain nombre de conseillers, au moins un pour chacune des grandes commissions. La Mission permanente à New York et la Direction des affaires des Nations Unies du ministère fournissent le noyau des conseillers, mais d'autres directions et ministères du gouvernement envoient aussi, souvent pour de plus courtes périodes de temps, des agents chargés d'assumer une partie du travail concernant certaines questions inscrites à l'ordre du jour.

OBSERVATEURS

Depuis un certain nombre d'années, il est d'usage que les divers partis politiques fédéraux désignent des représentants qui accompagnent la délégation canadienne à l'Assemblée générale à titre d'observateurs. Des observateurs sont choisis au Sénat et à la Chambre des communes en nombre relativement proportionné au nombre de sièges détenus par chaque parti.

A l'occasion, des Canadiens qui ont un intérêt professionnel pour les affaires des Nations Unies ont aussi été nommés observateurs à divers titres.

Nous croyons qu'une conscience accrue des possibilités et des limites de l'Organisation des Nations Unies est susceptible d'améliorer l'aptitude de chacun à identifier et à évaluer les possibilités concrètes de solution des problèmes internationaux. De plus, même si la plupart des parlementaires connaissent les problèmes qui sont à l'étude aux Nations Unies, le rôle d'observateur peut mener à une connaissance plus approfondie des questions qui préoccupent la communauté mondiale et qui peuvent toucher le Canada.

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

ÉTATS MEMBRES

L'Assemblée générale est composée des 135 États membres de l'Organisation des Nations Unies. Chaque membre a droit à cinq représentants à l'Assemblée.**

	Date d'admission aux Nations Unies
Afghanistan	19/11/46
* Afrique du Sud	
Albanie	11/12/55
Algérie	8/10/62
* Arabie Saoudite	
* Argentine	
* Australie	
Autriche	14/12/55
Bahamas	18/ 9/73
Bahrein	21/ 9/71
Barbade	9/12/66
* Belgique	
Bhoutan	21/ 9/71
Birmanie	19/ 4/48
* Bolivie	
* Botswana	17/10/66
* Brésil	
Bulgarie	14/12/55
Burundi	18/ 9/62
Cameroun	20/ 9/60
* Canada	
* Chili	
* Chine	
Chypre	20/ 9/60
* Colombie	
* Costa Rica	
Côte d'Ivoire	20/ 9/60
* Cuba	
Dahomey	20/ 9/60
* Danemark	
Égypte	20/10/45
* El Salvador	
Émirats arabes unis	9/12/71
* Équateur	

Espagne	14/12/55
* États-Unis d'Amérique	
* Éthiopie	
Fidji	13/10/71
Finlande	14/12/55
* France	
Gabon	20/ 9/60
Gambie	21/ 9/65
Ghana	8/ 3/57
* Grèce	
* Guatemala	
Guinée	12/12/58
Guinée équatoriale	12/11/68
Guyane	20/ 9/66
* Haïti	
Haute Volta	20/ 9/60
* Honduras	
Hongrie	14/12/55
* Inde	
Indonésie	28/ 9/50
* Irak	
* Iran	
Irlande	14/12/55
Islande	19/11/46
Israël	11/ 5/49
Italie	14/12/55
Jamaïque	18/ 9/62
Japon	18/12/56
Jordanie	14/12/55
Kenya	16/ 8/63
Koweït	14/ 5/63
Laos	14/12/55
Lesotho	17/10/66
* Liban	
* Libéria	
Libye	14/12/55
* Luxembourg	
Madagascar	20/ 9/60
Malaisie	17/ 9/57
Malawi	1/12/64
Maldives	21/ 9/65
Mali	28/ 9/60
Malte	1/12/64
Maroc	12/11/56
Maurice	24/ 4/68
Mauritanie	27/10/61
* Mexique	
Mongolie	27/10/61

Népal	14/12/55
* Nicaragua	
Niger	20/ 9/60
Nigéria	7/10/60
* Norvège	
* Nouvelle-Zélande	
Oman	30/ 9/71
Ouganda	10/10/62
Pakistan	30/ 9/47
* Panama	
* Paraguay	
* Pays-Bas	
* Pérou	
* Philippines	
* Pologne	
Portugal	14/12/55
Qatar	21/ 9/71
République centrafricaine	20/ 9/60
République démocratique d'Allemagne	18/ 9/71
République démocratique populaire du Yémen	14/12/67
* République dominicaine	
République fédérale d'Allemagne	18/ 9/71
République kmère	14/12/55
République populaire du Congo	20/ 9/60
* République socialiste soviétique de Biélorussie	
* République socialiste soviétique d'Ukraine	
République Unie de Tanzanie	20/12/61
Roumanie	14/12/55
* Royaume-Uni	
Rwanda	18/ 9/62
Sénégal	28/ 9/60
Sierra Leone	27/ 9/61
Singapour	21/ 9/65
Somalie	20/ 9/60
Souaziland	24/ 9/68
Soudan	12/11/56
Sri Lanka	14/12/55
Suède	19/11/46
* Syrie	
Tchad	20/ 9/60
* Tchécoslovaquie	
Thaïlande	16/12/46
Togo	20/ 9/60
Trinité et Tabago	18/ 9/62
Tunisie	12/11/56
* Turquie	
* URSS	
* Uruguay	

* Venezuela	
Yémen	30/ 9/47
* Yougoslavie	
Zaire	20/ 9/60
Zambie	1/12/64

* Membres originaires, c'est-à-dire les membres qui ont participé à la Conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale, réunie à San Francisco en 1945 ou qui avaient signé la "Déclaration des Nations-Unies" du 1er janvier 1942; enfin tous les pays qui ont signé la Charte, le 26 juin 1945.

* Trois nouveaux membres, le Bengla Desh, Grenade et la Guinée-Bissau, ont été admis au début de la 29e session de l'Assemblée générale.

LES REGROUPEMENTS D'ÉTATS AU SEIN DES NATIONS UNIES

LES GROUPES RÉGIONAUX*

LES MEMBRES PERMANENTS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Chine	France	URSS
États-Unis	Royaume-Uni	

EUROPE DE L'OUEST (et autres États)**

Australie	Icelande	Portugal
Autriche	Irlande	République fédérale d'Allemagne
Belgique	Italie	Suède
Canada	Luxembourg	Turquie
Danemark	Malte	
Espagne	Nouvelle Zélande	
Finlande	Norvège	
Grèce	Pays-Bas	

EUROPE DE L'EST

Albanie	République démocratique d'Allemagne	Tchécoslovaquie Yougoslavie
Bulgarie	R.S.S. de Biélorussie	
Hongrie	R.S.S. d'Ukraine	
Pologne	Roumanie	

AFRIQUE ET ASIE

AFRIQUE		
Afrique du Sud	Guinée Equatoriale	Ouganda
Algérie	Haute Volta	République Centrafricaine
Botswana	Kenya	Rwanda
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Sierra Leone
Côte d'Ivoire	Libye	Somalie
Congo	Madagascar	Souaziland
Dahomey	Malawi	Soudan
Égypte	Mali	Tchad
Éthiopie	Maroc	Togo
Gabon	Maurice	Tunisie
Gambie	Mauritanie	Tanzanie
Ghana	Niger	Zaire
Guinée	Nigéria	Zambie

ASIE

Afghanistan	Japon	Qatar
Arabie saoudite	Jordanie	République démocratique du Yémen
Bahreïn	Koweït	République Kmère
Birmanie	Laos	Singapour
Chypre	Liban	Sri Lanka
Émirats arabes unis	Malaisie	Syrie
Fidji	Maldives	Thaïlande
Inde	Mongolie	Yémen
Indonésie	Népal	
Iran	Oman	
Israël	Pakistan	
	Philippines	

AMÉRIQUE LATINE

Argentine	El Salvador	Panama
Bahamas	Équateur	Paraguay
Barbade	Guatemala	Pérou
Bolivie	Guyane	République dominicaine
Brésil	Haïti	Trinité & Tobago
Chili	Honduras	Uruguay
Colombie	Jamaïque	Vénézuela
Costa Rica	Mexique	
Cuba	Nicaragua	

* Ces regroupements sont officiels et ont été établis pour répondre aux résolutions 1990 et 1991 de la XVIII^e session de l'Assemblée générale (1963).

** La France et le Royaume-Uni sont membres du "groupe des pays de l'Europe de l'Ouest"; les États-Unis s'abstiennent. Cependant, ceux-ci et le Japon assistent à certaines réunions du groupe, en particulier celles ayant trait aux discussions traitant des troisième et cinquième commissions. Lors de la tenue d'élection aux organes auxiliaires (économiques et sociaux surtout), les observateurs sont considérés comme parties du groupe et occupent les sièges attribués au "groupe de l'Europe de l'Ouest et autres États".

PAYS NON-ALIGNÉS

Voici la liste des pays qui ont participé à la Quatrième Conférence des Chefs d'État ou de Gouvernement des pays non-alignés qui a eu lieu à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

Afghanistan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bangladesh, Bahrein, Bhoutan, Birmanie, Botswana, Burundi, Cambodge, Cameroun, Chili, Chypre, Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Émirats arabes unis, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Équatoriale, Guyane, Inde, Indonésie, Iraq, Haute Volta, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye (République arabe de), Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Maurice, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pérou, Qatar, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Sierra-Leone, Singapour, Somalie, Souaziland, Soudan, Sri-Lanka, Syrie (République arabe de), Tanzanie, Tchad, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Vietnam du Sud (G.R.P.), Yémen (R.D.P.), Yémen (R.A.), Yougoslavie, Zaire, Zambie.

Observateurs:

Afrique du Sud (A.N.C. et P.A.C.) Barbade, Bolivie, Brésil, Équateur, Mexique, Panama, Uruguay, Vénézuéla, Angola (M.P.L.A. et F.L.N.A.), Guinée-Bissau (P.A.I.G.C.), Mozambique (Frelimo), Principe et Sao Tome (C.L.P. Sao Tome), Zimbabwe (Z.A.P.U. et Z.A.N.U.), Namibie (S.W.A.P.O.), Seychelles (S.P.U.P.), Comores (M.O.L.I.N.A.C.O.), Somalie (F.L.C.S. et M.L.D.), Palestine (O.L.P.), Porto Rico (Parti socialiste de).

PAYS MEMBRES DU COMMONWEALTH

Angleterre, Australie (1901)*, Bahamas (1973), Bengla Desh (1972), Barbade (1966), Botswana (1966), Canada (1867), Chypre (1961), Fidji (1970), Gambie (1965), Ghana (1957), Grenade (1973), Guyane (1966), Inde (1947), Jamaïque (1962), Kenya (1963), Lesotho (1966), Malawi (1964), Malaisie (1957), Malte (1964), Maurice (1968), Nauru (1968), Nouvelle Zélande (1907), Ouganda (1962), Nigéria (1960), Samoa (1970), Sierra Leone (1961), Singapour (1965), Souaziland (1968), Sri-Lanka (1948), Tanzanie (1961), Tonga (1970), Trinité et Tobago (1962), Zambie (1964).

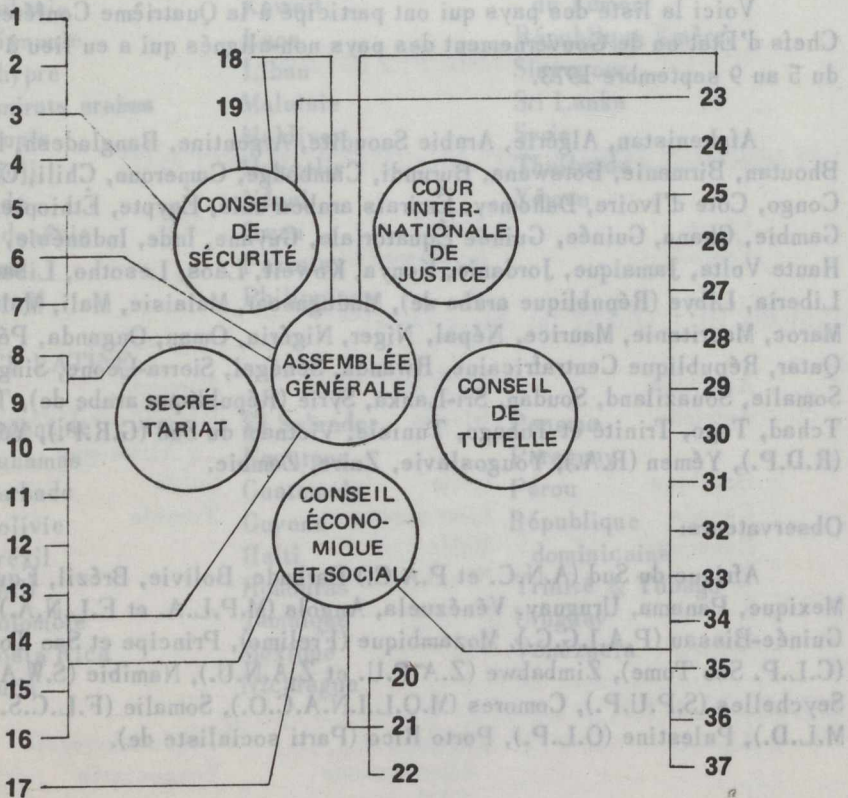
GRUPE DES 77

(c.f. dernière page)

* Date d'admission

ORGANIGRAMME DES NATIONS UNIES

Les Institutions
spécialisées
et l'AIEA



Les Nations Unies

- 1 Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST)
- 2 Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- 3 Force des Nations Unies chargée du maintien de la Paix à Chypre (UNFICYP)
- 4 Force d'urgence des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen Orient (FUNU)
- 5 Grandes commissions
- 6 Comités permanents et Commissions de procédure
- 7 Autres organes subsidiaires de l'Assemblée générale
- 8 Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

- 9 Conférence des Nations Unies sur le commerce et de développement (CNUCED)
- 10 Conseil du commerce et du développement
- 11 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- 12 Fonds d'équipement des Nations Unies
- 13 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- 14 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- 15 Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE ou UNICEF)
- 16 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- 17 Programme alimentaire mondial ONU/FAO
- 18 Commission du désarmement
- 19 Comité d'état-major
- 20 Commissions économiques régionales
- 21 Commissions techniques
- 22 Comités de session, comités permanents et comités spéciaux

Les Institutions spécialisées et l'AIEA

*L'astérisque indique que le Canada est membre du Conseil des gouverneurs ou du Conseil d'administration

- *23 AIEA Agence internationale de l'énergie atomique
- *24 OIT Organisation internationale du travail
- *25 FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- *26 UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- 27 OMS Organisation mondiale de la santé
- *28 FMI Fonds monétaire international
- *29 IDA Association internationale pour le développement
- *30 BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement
- *31 SFI Société financière internationale
- *32 OACI Organisation de l'aviation civile internationale
- 33 UPU Union postale universelle
- *34 UIT Union internationale des télécommunications
- *35 OMM Organisation météorologique mondiale
- *36 OMCI Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime
- *37 GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SES FONCTIONS

L'Assemblée générale est l'organe plénier des Nations Unies et groupe les représentants de tous les États membres.

Ses fonctions officielles sont les suivantes:

Examiner les principes de la coopération internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité, y compris les principes du désarmement et du contrôle des armements, et faire des recommandations à ce sujet;

Discuter tout problème qui touche à la paix et à la sécurité et, sauf dans les cas où un différend ou une situation est à l'étude au Conseil de sécurité, faire des recommandations à cet égard;

Discuter toute question qui entre dans le cadre de l'application de la Charte ou qui touche aux pouvoirs et fonctions de tout organe des Nations Unies et, sauf dans les cas susmentionnés, faire des recommandations sur la question;

Amorcer des études et faire des recommandations visant à promouvoir la coopération politique internationale, le développement du droit international et sa codification, la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous et la collaboration internationale dans les domaines économique, social, culturel, éducatifs et sanitaires;

Recevoir et examiner les rapports du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies;

Faire des recommandations pour le règlement pacifique de toutes situations qui pourraient mettre en danger les relations amicales entre nations, quelle que soit l'origine de ces situations;

Surveiller, par l'intermédiaire du Conseil de tutelle, l'exécution des accords de tutelle pour toutes les régions qui ne sont pas désignées comme stratégiques;

Élire les dix membres non permanents du Conseil de sécurité, les membres du Conseil de tutelle qui sont à élire; prendre part avec le Conseil de tutelle à l'élection des juges de la Cour internationale de Justice; et, sur la recommandation du Conseil de sécurité, nommer le secrétaire général; élire les vingt-sept membres du Conseil économique et social. (Le Conseil, à l'heure actuelle, se compose de 27 membres. Toutefois, lors de sa 26^e session l'Assemblée générale a adopté une résolution recommandant que le nombre des membres soit porté à 54. Le Conseil sera élargi dès que les deux tiers des États membres de l'ONU, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité auront ratifié l'amendement à Charte).

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est dirigée par le président, qui est élu au début de chaque session et qui reste en fonction jusqu'à la clôture. Ses pouvoirs généraux consistent à prononcer l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la session, à diriger les discussions en séance plénière, à assurer l'application du règlement, à donner la parole, à mettre les questions aux voix et à proclamer les décisions. Lors de l'élection du président, il est tenu compte de la nécessité de procéder par rotation à l'attribution de ce poste, suivant une répartition géographique équitable.*

LES VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale élit aussi dix-sept vice-présidents. Si le président est obligé de s'absenter pendant une séance ou une partie de séance, il charge un des vice-présidents de le remplacer.

En 1963, l'Assemblée générale a décidé que les vice-présidents seraient élus suivant la répartition suivante:

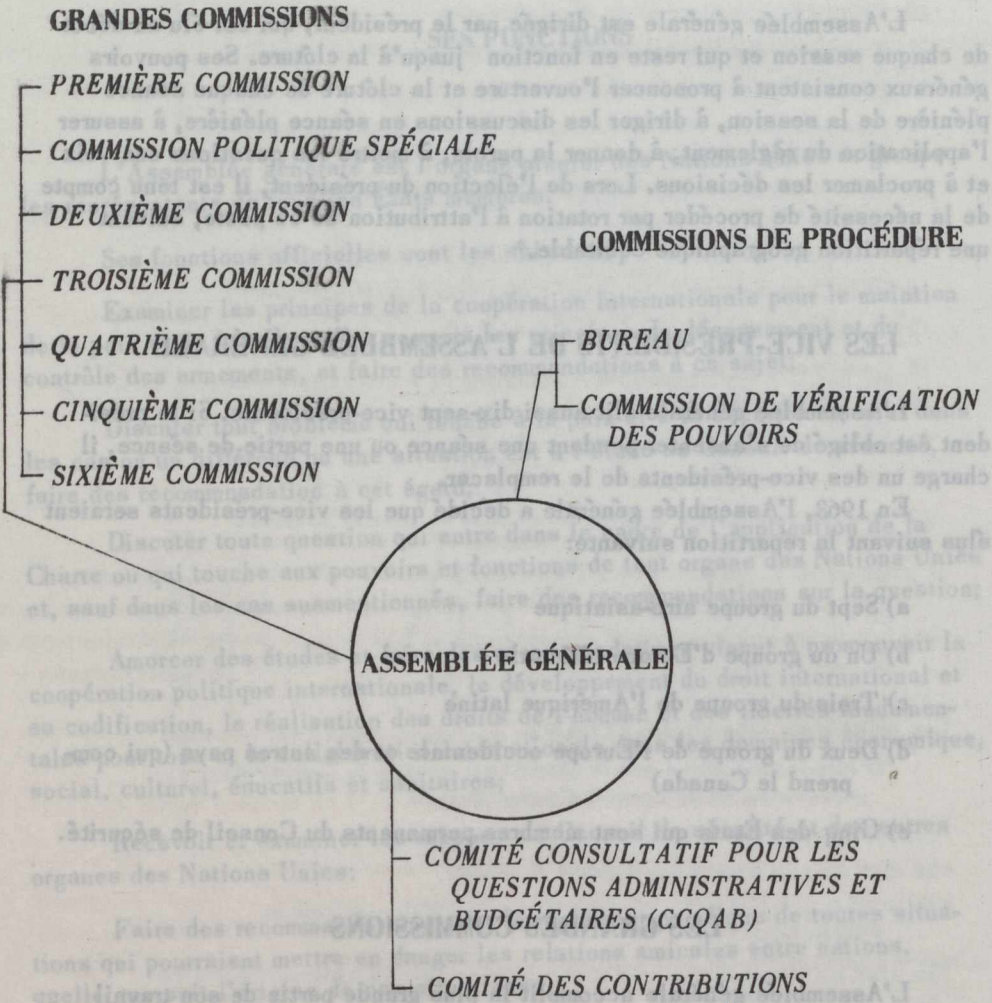
- a) Sept du groupe afro-asiatique
- b) Un du groupe d'Europe orientale
- c) Trois du groupe de l'Amérique latine
- d) Deux du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays (qui comprend le Canada)
- e) Cinq des États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité.

LES GRANDES COMMISSIONS

L'Assemblée générale accomplit la plus grande partie de son travail par l'intermédiaire de sept grandes commissions auprès desquelles tous les membres ont le droit d'être représentés. Chaque membre peut être représenté seulement par une personne à chacune des grandes commissions, mais il peut aussi affecter des conseillers et des experts à ces commissions. Sur désignation du président de la délégation intéressée, ces conseillers et ces experts peuvent agir en qualité de membres des commissions. Le quorum est constitué par un quart des membres de la commission, mais la présence de la majorité des membres est requise pour la mise aux voix d'une question. Les décisions sont prises à la majorité des voix. (Voir le Règlement intérieur de l'Assemblée générale, articles 98-134)

* L'élection du président a pour effet de réduire d'une personne le nombre des vice-présidents de la région à laquelle il appartient.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE: SES PRINCIPAUX ORGANES



Les sept présidents des grandes commissions sont élus d'après les critères suivants:

- a) trois du groupe afro-asiatique
- b) un du groupe d'Europe orientale
- c) un du groupe d'Amérique latine
- d) un du groupe de l'Europe occidentale et des autres pays
- e) la septième présidence est attribuée, par alternance annuelle, à un représentant des groupes mentionnés à c) et d).

Les grandes commissions sont les suivantes:

PREMIÈRE COMMISSION – Commission des questions politiques et de sécurité (y compris la réglementation des armements)

COMMISSION POLITIQUE SPÉCIALE – Commission politique spéciale (questions politiques non examinées par la Première Commission)

DEUXIÈME COMMISSION – Commission économique et financière

TROISIÈME COMMISSION – Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles

QUATRIÈME COMMISSION – Commission de tutelle (y compris les territoires non autonomes)

CINQUIÈME COMMISSION – Commission des questions administratives et budgétaires

SIXIÈME COMMISSION – Commission des questions juridiques

L'Assemblée, en règle générale, saisit de toutes les questions inscrites à son ordre du jour l'une des grandes commissions, un comité mixte ou un comité spécial pour l'étude de la question. Ces organes soumettent des propositions à l'approbation d'une séance plénière de l'Assemblée. Les questions dont l'étude n'a pas été confiée à l'une des grandes commissions sont traitées par l'Assemblée elle-même à des séances plénières.

AUTRES ORGANES

En plus des grandes commissions, les organes suivants aident l'Assemblée générale dans l'accomplissement de sa tâche:

1) *Le Bureau*, qui se compose du président, des dix-sept vice-présidents de l'Assemblée, et des présidents des sept grandes commissions, est un organe de direction qui se réunit pendant la première semaine de la session pour recom-

mander l'inscription de points à l'ordre du jour, l'attribution de points de l'ordre du jour aux commissions, et pour surveiller le bon fonctionnement du travail de l'Assemblée:

- 2) *Le Comité de vérification des pouvoirs*, qui est nommé par le président à chaque session, vérifie les pouvoirs des représentants (l'URSS et les États-Unis sont traditionnellement membres du Comité);
- 3) *Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*, qui comprend des experts financiers, est chargé de l'examen du budget des Nations Unies;
- 4) *Le Comité des contributions* conseille l'Assemblée générale au sujet de la répartition des dépenses de l'Organisation parmi les membres.

Des organes subsidiaires et spéciaux sont constitués s'il y a lieu.

LE VOTE

Le vote sur des *questions importantes*, comme les recommandations sur la paix et la sécurité, l'élection de membres des organismes, l'admission, la suspension et l'expulsion des membres, les questions de tutelle et les questions budgétaires, se fait à la majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Le vote sur les *autres questions* se fait à la majorité simple des voix.

Chaque membre de l'Assemblée générale dispose d'une voix.

Pour déterminer les majorités des deux-tiers ou les majorités simples, seuls les "oui" et les "non" sont comptés, non les abstentions. Toutefois, dans la pratique des Nations Unies, l'abstention est devenue un moyen respecté et largement utilisé d'indiquer la position d'un gouvernement sur des questions à l'égard desquelles divers éléments contradictoires entrent en jeu et dans les cas où un simple vote par "oui" ou par "non" ne serait pas une expression exacte de l'attitude du gouvernement en question. Il y a très souvent des explications de vote, avant ou après la mise aux voix.

LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire, chaque année, le troisième mardi de septembre. Cette session dure environ trois mois. Des sessions extraordinaires peuvent également être convoquées à la demande du Conseil de sécurité, d'une majorité des membres des Nations Unies, ou d'un membre si la majorité des membres l'approuve. Une session extraordinaire d'urgence peut aussi être convoquée dans un délai de vingt-quatre heures après réception d'une demande à cet effet émanant soit du Conseil de sécurité à la suite d'un

vote affirmatif de neuf membres de ce Conseil, soit de la majorité des membres des Nations Unies ou d'un membre si la majorité l'approuve.

Les sessions sont ouvertes par le président de la session antérieure (ou par le président de la délégation de son pays) et la première tâche à l'ordre du jour, après la nomination du Comité de vérification des pouvoirs, est l'élection d'un nouveau président pour les douze mois à venir. Il est fermement convenu que le président ne doit pas être un représentant d'une grande puissance. Il est élu par scrutin secret, mais normalement des arrangements privés sont faits avant l'ouverture de la session pour qu'on trouve un candidat qui puisse obtenir une majorité impressionnante des voix.

Les pouvoirs du président sont limités, mais un haut fonctionnaire compétent peut faire beaucoup par son influence personnelle pour aplanir les difficultés d'une session et pour sauvegarder les intérêts de l'Organisation en dépit des pressions des divers groupes d'États.

A côté du nouveau président sont assis le secrétaire général des Nations Unies et le sous-secrétaire général aux affaires de l'Assemblée qui, en qualité de secrétaire de l'Assemblée générale, joue un rôle analogue à celui du greffier du parlement par rapport à l'orateur de la Chambre des communes.

Après l'élection des vice-présidents et des présidents de Commissions (points suivants de l'ordre du jour), le secrétaire général signale à l'Assemblée générale "toutes questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité a été saisi".

Une fois l'ordre du jour adopté, il y a une discussion générale qui dure souvent plus de trois semaines; à cette occasion, presque tous les États membres présentent les principaux objectifs de la politique de leurs gouvernements sous la forme d'un tour d'horizon des grandes affaires mondiales.

La discussion générale est suivie des rapports du secrétaire général, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social (ECOSOC), du Conseil de tutelle, de la Cour internationale de Justice (CIJ) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Viennent ensuite les élections des membres de divers conseils, comités et commissions de l'ONU, lorsqu'elles doivent avoir lieu.

Tous les autres points de l'ordre du jour ont trait à des questions déterminées. Certaines sont connues de longue date et sont reportées d'une année à l'autre. D'autres traduisent le souci qu'ont les Nations Unies d'aborder les problèmes de l'heure et sont ajoutées à l'ordre du jour à la demande du secrétaire général, d'un des organes principaux des Nations Unies ou d'un État membre.

**LISTE DES HAUTS FONCTIONNAIRES DU RANG DE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT, DE SOUS-SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET DE RANG ÉQUIVALENT**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Narasimhan, C.V. (Inde)	Bureau des affaires interorganisations et de la coordination
Suy, E. (Belgique)	Cabinet du Conseiller juridique
Guyer, Roberto E. (Argentine)	Affaires politiques spéciales
Davidson, George F. (Canada)	Département de l'administration et de la gestion
Shevchenko, Arkady N. (URSS)	Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité
de Seynes, Philippe (France)	Affaires économiques et sociales
Tang, Ming-Chao (Chine)	Département des affaires politiques, de la tutelle et de la décolonisation
Lewandewski, Bahdan (Pologne)	Département des conférences
Winspeare-Guicciardi, V. (Italie)	Bureau des Nations-Unies à Genève
Morse, Bradford (É-U)	Affaires politiques et affaires de l'Assemblée générale
Urquhart, Brian E. (R-U)	Affaires politiques spéciales
Djermakoye, I.S. (Niger)	Commissaire à la coopération technique

SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Gherab, Mohamed H. (Tunisie)	Services du personnel
Akatani, Genichi (Japon)	Service de l'information
Ryan, Robert J. (É-U)	Services généraux
Kittani, I.T. (Iraq)	Chef du Cabinet du Secrétaire général
(Vacant)	Contrôleur

RANG ÉQUIVALENT

ORGANES SPÉCIAUX DES NATIONS UNIES

Corea, Gamani (Sri-Lanka)	Secrétaire général de la Conférence sur le commerce et le développement
Labouisse, Henry R. (É-U)	Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE/UNESCO)
Prince Sadruddin Aga Khan (Iran)	Haut-Commissaire pour les réfugiés
Rennie, Sir John (R-U)	Commissaire général de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Peterson, Rudolph A. (E-U)	Administrateur des Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Nicol, Davidson (Sierra Leone)	Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Abdel-Rahman, I.H. (Égypte)	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Strong, Maurice (Canada)	Conférence sur l'Environnement

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES, L'AIEA et le GATT

Blanchard, Francis (France)	Directeur général de l'OIT
Boerma, Addeke H. (Pays Bas)	Directeur général du FAO
Maheu, René (France)	Directeur général de l'UNESCO
Mahler, Halfdan (Danemark)	Directeur général de l'OMS
McNamara Robt. S. (É-U.)	Président de la BIRD et de la SFI
Witteveen, H. Johannes (Pays Bas)	Président du Conseil d'administration du FMI
Kotaite, Assad (Liban)	Secrétaire général de l'OACI
Ridge, Anthony A. (R-U)	Directeur général de l'UPU

Mili, Mohamed (Tunisie)	Secrétaire général de l'UIT
Davies, David A. (R-U)	Secrétaire général de l'OMM
Srivastava, C.P. (Inde)	Secrétaire général de l'OMCI

AIEA

La constitution de l'Agence internationale de l'Energie atomique est entrée en vigueur le 29 juillet 1959. Cette agence n'est pas une institution spécialisée de l'ONU mais plutôt une organisation intergouvernementale indépendante, sous l'égide des Nations Unies. Le but de cette agence, tel que défini par sa constitution, est d'accélérer et de renforcer l'apport de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde. M. Sigvard Eklund (Suède) est le directeur général de l'AIEA.

Le GATT

En théorie, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) constitue un palier intermédiaire vers une organisation internationale commerciale plus complète. En pratique, toutefois, cette organisation existe depuis trente ans en tant qu'organe virtuellement autonome, administré par un secrétariat séparé et régi par les parties contractantes de l'Accord. Actuellement, 84 pays sont membres du GATT et les principales négociations commerciales multilatérales ont été conduites sous ses auspices. Le directeur général de l'Accord est Olivier Long (Suisse).

LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

LES OBJECTIFS DU CANADA AUX NATIONS UNIES

Comme les activités des Nations Unies touchent plusieurs sinon tous les objectifs et politiques du Canada à l'échelle nationale, le Canada considère les Nations Unies comme un instrument important en vue de réaliser ces objectifs et politiques dans leur contexte international. Depuis la publication d'une étude récente de sa politique étrangère, le Canada a surtout mis l'accent à l'ONU sur les thèmes suivants: Croissance économique, Justice sociale, Qualité de la vie et Paix et Sécurité.

L'attitude du Canada se fonde sur le principe que sa participation active pourra aider les Nations Unies à devenir un instrument efficace de coopération internationale. Le Canada pense également qu'il importe d'appuyer les Nations Unies de façon à ce qu'elles puissent mieux réaliser les objectifs de leur Charte.

Aux Nations Unies, le Canada s'est concentré sur les objectifs suivants:

- (1) contribuer au développement économique et social
- (2) s'efforcer de mettre fin à la course aux armements
- (3) favoriser le maintien et l'établissement de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies
- (4) concilier les objectifs du Canada en Afrique australe
- (5) prendre des mesures pour empêcher la détérioration du milieu humain
- (6) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation pacifique des réseaux de satellites
- (7) favoriser la coopération internationale dans l'utilisation du fond des mers au-delà des limites de juridiction nationale.
- (8) promouvoir le respect des droits de l'homme, comprenant l'adhésion aux diverses conventions des Nations Unies
- (9) contribuer au développement progressif et à la codification du droit international
- (10) exprimer la dualité linguistique du Canada aux Nations Unies
- (11) contribuer au développement des institutions des Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les efforts des nations

REVUE DES TRAVAUX DE LA 28^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

L'ordre du jour de la 28^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a débuté le 18 septembre, devait effectivement comporter 110 points. On peut difficilement dissocier les questions qui ont fait directement l'objet d'un débat par l'Assemblée générale d'autres événements importants survenus durant cette période et qui ont mis en cause les Nations Unies. Le déclenchement du quatrième conflit israélo-arabe, le 6 octobre, a plongé de nouveau l'Assemblée dans une atmosphère dramatique de crise. Le Conseil de sécurité a alors réaffirmé son autorité en incitant les parties à conclure un accord de cessez-le-feu et en établissant la FUNU II, dont le Canada est l'un des principaux participants. Le 18 décembre, la session a été ajournée *sine die*, laissant en plan un cessez-le-feu fragile et instable, à la veille de la tenue de nouvelles négociations à Genève.

Des le début de la session, comme en témoignent de nombreux discours prononcés lors du débat général, il semblait faire peu de doute que les Nations Unies devaient se prononcer sur des questions globales comme l'environnement, la population, les ressources naturelles, la planification du développement et l'extention du droit international à bon nombre de secteurs importants. On semblait toutefois douter de l'efficacité du rôle des Nations Unies au chapitre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En dépit des signes prometteurs d'une détente dans les relations entre les États-Unis et l'URSS (que reflétait en partie l'admission des deux États allemands au sein des Nations Unies), dans la politique des États-Unis à l'égard de la Chine, laquelle équivalait à peu de chose près à des relations diplomatiques entières et du calme relatif qui régnait dans le sous-continent asiatique, on semblait, en règle générale, croire que l'Organisation avait failli à la tâche dans le secteur clé pour lequel elle avait d'abord été créé, soit le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce scepticisme des États membres quant à l'efficacité des Nations Unies ne se limitait pas au secteur de la paix et de la sécurité. Dans leurs allocutions à l'Assemblée générale, les Ministres, passant en revue les événements survenus en 1973 et formulant des hypothèses pour l'année 1974, ont relevé bon nombre de problèmes et de questions qui semblaient insolubles et que les Nations Unies devaient quand même étudier. Parmi ces problèmes mentionnons le droit de la mer, l'écart sans cesse croissant entre les pays riches et les pays pauvres, la continuation de politiques d'apartheid et de colonialisme, la menace que constituait la disparition du Président Allende, la poursuite des essais nucléaires, l'instabilité du système monétaire international, le déséquilibre d'une part entre la quantité des denrées, de l'énergie et des autres ressources et, d'autre part, la population mondiale. On pourrait y ajouter d'autres sujets comme les menaces à l'environnement (notamment dans le cas des océans) et l'exploitation économique des pays en voie de développement par les pays industrialisés et les sociétés multi-nationales. Ce sont de telles questions que les ministres ont soulevées à l'Assemblée, dans des déclarations qui ont servi de base à certaines résolutions discutées au cours des mois qui suivirent. Toutefois, ni ces discussions, ni les résolu-

tions qui en ont résulté n'ont pu dissiper le doute des participants. Cependant, dans bon nombre de cas, il y eut des débuts prometteurs et on a pu remarquer des signes de confiance grandissante à l'endroit du système des Nations Unies. Le consensus auquel a fait allusion le ministre des Affaires extérieures, Monsieur Sharp, dans son allocution à l'Assemblée générale, a provoqué le règlement de nombreuses questions importantes dont l'Assemblée a été saisie. Après l'admission de la République démocratique allemande et des Bahamas au sein des Nations Unies, qui a marqué une étape importante vers la réalisation du principe de l'universalité de cette Organisation, les Nations Unies deviennent ainsi, à tout le moins, le seul organisme mondial au sein duquel les problèmes internationaux peuvent être étudiés par les représentants de presque tous les gouvernements du monde, à quelques exceptions près.

Le rôle qu'a joué le Conseil de sécurité dans la conclusion de l'accord de cessez-le-feu et la mise sur pied sous son autorité de la FUNU II, formée de contingents de toutes les parties du monde, a remis en lumière la conception du rôle des Nations Unies comme organisme du maintien de la paix et ravivé l'espoir de réaliser un certain progrès vers une paix juste et durable. On a invité le Canada et la Pologne à assumer un rôle important au sein de la FUNU en fournissant le support logistique nécessaire. Les deux pays ont répondu à l'invitation.

Au coeur de cette incertitude quant à la capacité des Nations Unies de jouer un rôle significatif à l'échelle mondiale dans l'ensemble de ses divers secteurs de responsabilité, certaines puissances moyennes et certains pays non alignés ont conservé une confiance peut-être supérieure à celle des membres permanents du Conseil de sécurité pour ce qui est du potentiel des Nations Unies et des possibilités d'utilisation conjointe de l'Organisation. La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement des pays non alignés s'est tenue à Alger à la veille de la 28e session de l'Assemblée générale: après de brèves discussions, qui ont toutefois exigé une préparation élaborée, les délégués ont adopté des positions communes sur toute une gamme de sujets. C'est parmi les pays non alignés que se sont manifestées les divergences les plus notables sur des questions comme la situation au Moyen-Orient, les denrées et les ressources, l'aide au développement, le terrorisme et nombre d'autres questions. Ces divergences les ont incités à poursuivre leurs objectifs dans le cadre plus vaste des Nations Unies.

L'importance des États arabes au sein des Nations Unies s'est accrue de façon manifeste pour nombre de raisons. Les questions ayant trait au monde arabe comme la situation au Moyen-Orient, le terrorisme et la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, à savoir le pétrole, ont constitué le point central des discussions de l'Assemblée. Les Arabes et les Africains ont découvert des points d'intérêt communs de plus en plus nombreux, trouvant un appui énergique à l'endroit de l'anticolonialisme contre un appui tout aussi énergique envers les vues arabes au Moyen-Orient. Le mouvement des pays non alignés, sous la direction de l'Algérie, a raffermi sa confiance en lui-même et son autorité. Ce rôle de plus en plus important s'est reflété dans le succès obtenu par les pays arabes aux Nations Unies. Même s'il a toujours fait cavalier seul lors des résolutions de l'Assemblée générale sur le Moyen-

Orient, Israël a semblé plus que jamais s'enfermer dans sa solitude au cours de la 28e session.

Les neuf pays membres de la Communauté européenne ont collaboré plus étroitement au cours de la 28e session qu'au cours des sessions précédentes. Dans la Déclaration de Copenhague du 14 décembre, les Neuf ont manifesté leur intention "d'adopter, dans la mesure du possible, une attitude commune au sein d'organisations internationales, notamment les Nations Unies et les institutions spécialisées." Ils ont tenu des réunions à intervalles réguliers au cours de la session, aux fins de consultations sur des questions d'ordre économique, politique, social et administratif, décidant en règle générale d'une attitude commune.

Dans la déclaration qu'il a faite le deuxième jour du débat général, le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, a précisé les grandes lignes de l'approche du Canada à l'égard des questions dont serait saisie la 28e Assemblée générale. Après avoir passé en revue les réalisations qui ont apporté la paix et la sécurité dans bon nombre de parties du monde en 1973, le Ministre a souligné l'importance du rôle que les Nations Unies pourraient jouer dans les secteurs de l'économie et de la sécurité. Il a assuré les Nations Unies de l'appui du Canada dans leur rôle d'organisme de maintien de la paix et manifesté l'intérêt du gouvernement du Canada quant à l'initiative des États-Unis de convoquer une conférence alimentaire mondiale. Enfin, M. Sharp a insisté sur l'importance que revêtent la protection de l'environnement, l'élaboration du droit international dans la mesure où il s'applique à l'environnement et aux ressources marines, la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin au terrorisme, de même que la cessation de tout essai nucléaire.

Dans de nombreux secteurs, le Canada a proposé, seul ou conjointement avec d'autres délégations, des résolutions et des programmes qui ont orienté les Nations Unies et les États membres vers la réalisation des objectifs fixés par M. Sharp. La question des essais nucléaires, d'un intérêt manifeste pour le Canada, fut l'un des sujets les plus délicats et les plus controversés dont l'Assemblée a été saisie.

L'Assemblée générale et la Conférence sur le droit de la mer ont préparé une partie du travail d'organisation en vue de la session consacrée à l'étude des questions de fond de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se tiendra à Caracas du 20 juin au 29 août 1974. M. Alan Beesley a été élu au poste clé de président du Comité de rédaction de la Conférence, en témoignage d'appréciation pour sa participation personnelle ainsi que pour la contribution soutenue du Canada aux travaux du Comité du fond des mers, dans le cadre des travaux préparatoires à cette Conférence.

Le Canada a été élu membre à part entière du Conseil économique et social (ECOSOC) et du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Canada a continué de jouer un rôle important dans le vaste secteur de la protection de l'environnement. Soulignant l'importance du nouveau Programme des Nations Unies pour l'environnement, la délégation du Canada a obtenu l'appui de 116 autres délégations lors de l'adoption d'une résolution visant à fournir l'autorisation nécessaire d'aller de l'avant dans les préparatifs en vue de la tenue d'une Conférence-Exposition sur les

établissements humains. Cette Conférence-Exposition, qui se tiendra à Vancouver en 1976, découle de l'un des principaux sujets de préoccupations de la Conférence de Stockholm.

D'égale importance pour les intérêts canadiens immédiats, a été l'adoption, avec la participation active de la délégation du Canada, d'une résolution étayant le principe de Stockholm qui oblige un État à consulter l'État voisin avant d'entreprendre tout projet qui pourrait avoir des répercussions écologiques néfastes pour ce dernier.

Les problèmes relatifs à la souveraineté, notamment sur les ressources naturelles, ont constitué l'un des principaux sujets de discussion lors de la 28e session. Ils ont été soulevés lors des délibérations portant sur les ressources terrestres, de la mer et du fond des mers, et constitueront manifestement des points de discussion fondamentaux lors de la tenue de réunions internationales, en particulier lors de la Conférence sur le droit de la mer. La question de la souveraineté sur les ressources s'est aussi posée lors des débats concernant les territoires coloniaux et les territoires arabes occupés par Israël et, à l'autre extrême, sur les ressources lunaires. La résolution adoptée par l'Assemblée générale sur les divers aspects de la coopération internationale dans l'espace extra-atmosphérique a constitué une base solide aux travaux en cours, en 1974, au sein des organismes intéressés des Nations Unies.

La décision de l'Assemblée générale de tenir une Conférence alimentaire mondiale à Rome en 1974, comme suite aux propositions faites par M. Kissinger et par la Conférence d'Alger, a marqué une autre réalisation importante. A titre de principal pays producteur de denrées, le Canada jouera un rôle important dans les préparatifs et le déroulement de la Conférence. M. Sharp a appuyé cette proposition et la délégation canadienne s'est appliquée activement à concilier les initiatives des États-Unis et celles des pays non alignés afin que ces différents pays et le Canada puissent tirer davantage du résultat final de cette Conférence.

Vu l'existence des conflits au Moyen-Orient, on n'a réalisé que peu de progrès au chapitre des mesures visant à combattre le terrorisme à l'échelle internationale. Après des négociations prolongées, le Sixième Comité (juridique) a approuvé la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes bénéficiant de la protection internationale, y compris les agents diplomatiques. Il reste à voir si les ambiguïtés contenues dans le texte et dans la résolution pertinente affaibliront la mise en vigueur et l'effet préventif de cette Convention. A la suite de l'adoption de cette modeste mesure visant à combattre le genre de terrorisme dirigé contre des diplomates, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa prochaine session l'examen de la question du terrorisme international, même si les événements survenus à Rome et à Athènes ont rappelé la nécessité de prendre sur ce point des mesures à l'échelle internationale.

Les efforts faits par la délégation canadienne ont facilité les préparatifs des Nations Unies à la Conférence sur la prévention du crime qui se tiendra à Toronto en 1975. Dans le secteur des droits de l'homme, mise à part la célébration du 25e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, l'Assemblée générale a décidé la tenue d'une Décennie de la lutte contre le

racisme et la discrimination raciale et adopté le projet de convention sur l'apartheid. Dans le secteur de la décolonisation, il importe de souligner que le mouvement de libération du PAIGC a déclaré l'indépendance.

CONTRIBUTIONS DU CANADA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES 1960 - 1974

Année* Contributions du Canada au Quote-part
budget ordinaire des Nations Unies en pourcentage
(en milliers de dollars canadiens)

1960	1,536	3.11
1961	1,860	3.11
1962	2,181	3.12
1963	2,356	3.12
1964	3,115	3.12
1965	2,774	3.17
1966	3,481	3.17
1967	3,588	3.17
1968	3,795	3.02
1969	4,049	3.02
1970	4,557	3.02
1971	4,891	3.08
1972	5,490	3.08
1973	5,770	3.08
1974	7,169	3.18

SFI	7,124	3.12
IDA	2,181	3.12
FMI	50,718,000	3.12

* Année financière se terminant le 31 mars

LE BUDGET ORDINAIRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La 28e session de l'Assemblée générale des Nations Unies a voté des crédits budgétaires de \$540,473, 000. US, pour l'exercice financier biennal 1974-1975. Le revenu anticipé pour cette même période est de \$92,646,000. L'Assemblée générale a fixé aux États membres un impôt s'élevant à \$264,321,715. US, pour exécuter le budget de 1974. L'impôt pour l'année budgétaire 1975 sera fixé au cours de la 29e session de l'Assemblée générale.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

Le nouveau barème des quotes-parts pour la période triennale 1974-1976 reflète les décisions prises à la 27e session de l'Assemblée générale, c'est-à-dire de réduire de vingt-cinq pour cent la quote-part de la contribution la plus importante; de réduire la quote-part la plus faible de 0.04 à 0.02 pour cent; de modifier les composantes de l'indemnité de revenu par habitant la plus faible et ce, de façon à l'adapter aux nouvelles conditions économiques mondiales. Les contributions que les États membres verseront au budget de l'ONU pour les années financières 1974, 1975 et 1976 correspondront au barème et à l'ordre d'importance suivants:

É.-U.	- 25.00%
URSS	- 12.97%
Japon	- 7.15%
République fédérale allemande	- 7.10%
France	- 5.86%
Chine	- 5.50%
Royaume-Uni	- 5.31%
Italie	- 3.60%
Canada	- 3.18% (comparativement à 3.08% pour la période triennale précédente)

- 8 États membres - chacun de 1 à 2%
- 47 États membres - chacun de 0.05 à 1%
- 70 États membres - 0.02% (nouveau taux de base)

BUDGET ET PERSONNEL, À L'EMPLOI DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

		Budget 1974 \$U.S.	Contribution du Canada (pour cent)	Personnel (No. approx.)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique *Vienne	\$ 25,064,000	2.96	1,000
OIT	Organisation internationale du travail *Genève	53,447,000	3.36	3,000
FAO	Organisation des N.U. pour l'alimentation et l'agri- culture *Rome	57,850,000	4.05	5,000
UNESCO	Organisation des N.U. pour l'éducation, la science et la culture *Paris	70,031	2.87	3,800
OMS	Organisation mondiale de la santé *Genève	117,036,000	2.77	3,800
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement *Washington	128,324,000**		3,400
SFI	Société financière interna- tionale *Washington	7,539		186
IDA	Association internationale pour le développement *Washington	(Même budget et personnel que la BIRD)		
FMI	Fonds monétaire interna- tionale *Washington	50,718,000		1,365
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale *Montréal	12,265,000	3.23	814

**Budget pour l'année 1973

UPU	Union postale universelle *Berne	4,430,000	2.51	114
UIT	Union internationale des télécommunications *Genève	18,221,000	3.71	553
OMM	Organisation météorologique mondiale *Genève	7,470,000	2.57	356
OMCI	Organisation inter-gouverne- mentale consultative de la navigation maritime *Londres	2,564,000	1.04	126
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce *Genève	8,719		191

186	URSS	7,239		
	Japon			
	République fédérale allemande			
	France			
	Chine			
	Italie			
	Canada			
1,362		50,718,000		

* Siège

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA À L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (000 \$ CANADIEN)*

	Année Financière se terminant le 31 mars 1974	Année Financière se terminant le 31 mars 1973	Total 1945-1974
A. Budget ordinaire de l'ONU	7,169	5,451	103,173
B. Forces de paix			
UNIFCYP	1,722	1,585	21,029
FUNU II	954	—	954
C. Programmes économiques et sociaux			
PNUD	20,300	18,000	114,371
HCR	950	400	38,202
FISE (UNICEF)	1,900	1,700	27,875
UNRWA	1,150	650	30,253
UNITAR	60	60	540
UNETPSA	49	75	299
PAM	20,740	20,279	127,513
FNUAP	2,000	1,996	7,052
Sous-commission sur la discrimination raciale	1	1	8
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique du Sud	10	10	
Fonds pour la lutte contre l'abus des drogues	200	200	
Fonds bénévole pour l'environnement	905	99	1,004
D. Institutions spécialisés et AIEA			
OIT	1,517	1,360	15,309
FAO	2,842	1,678	20,216
OMS	4,581	1,699	28,609
UNESCO	1,756	1,569	17,733
OACI	539	315	5,678
OMCI	27	21	225
UIT	453	328	2,475
OMM	172	100	969
UPU	88	79	737
GATT	236	499	5,234
AIEA	401	323	2,690

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA À L'ENSEMBLE DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (000 \$)

E. Association des Nations Unies du Canada		03	27	403
Année Financière		31 mars 1974	31 mars 1974	31 mars 1974
A. Budget ordinaire de l'ONU		7,169	698,074,7	658
B. Forces de paix				
UNICEF		1,722	600,452,2	401
FNU II				
C. Programmes économiques et sociaux				
PRUD		20,300		
HCR		950		
FISE (UNICEF)		1,900		
UNRWA		1,150		
UNITAR		60		
UNETPSA		49		
PAM		20,740		
FNUAP		2,000		
Fonds d'allocation spéciale pour l'Afrique du Sud		10		
Fonds pour la lutte contre l'épandage des drogues		300		
Fonds dédiés pour l'environnement		99		
D. Institutions spécialisées et AIEA				
OIT		1,517		
FAO		2,842		
OMS		4,281		
UNESCO		1,756		
OACI		230		
OMCI		27		
UIT		423		
OMI		173		
FNU		88		
C. I. A.		100		
GATT		114,371		
Général		18,000		
Commerce		400		
Général		1,700		
Général		620		
Général		60		
Général		75		
Général		20,279		
Général		1,996		
Général		1		
Général		10		
Général		300		
Général		99		
Général		1,350		
Général		1,678		
Général		1,609		
Général		1,759		
Général		315		
Général		21		
Général		328		
Général		100		
Général		79		
Général		100		

*La participation financière du Canada à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées se situe généralement entre les sixième et huitième plus importantes contributions

PARTICIPATION DU CANADA AUX ORGANISMES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. En tant que membre des Nations Unies, le Canada est représenté à chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'à chacune des sept grandes commissions:

Première Commission (Questions politiques et de sécurité)

Commission politique spéciale (Questions politiques qui ne sont pas examinées par la Première Commission)

Deuxième Commission (Questions économiques et financières)

Troisième Commission (Questions sociales, humanitaires et culturelles)

Quatrième Commission (Questions se rapportant aux territoires sous tutelle et aux territoires non autonomes)

Cinquième Commission (Questions administratives et budgétaires)

Sixième Commission (Questions juridiques)

2. Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 33)

Comité spécial chargé d'étudier la situation financière des Nations Unies

Comité des relations avec le pays hôte

Comité des commissaires aux comptes

Comité des contributions

Comité des mesures collectives (ne s'est pas réuni ces dernières années)

Commission du désarmement

Comité consultatif scientifique des Nations Unies

Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Comité consultatif pour le cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Conférence du Comité du désarmement

Comité spécial des fonds extra-budgétaires

Comité spécial des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre États

Comité spécial pour la question de la définition de l'agression

Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale

Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

3. Bien que le Canada ne soit pas membre du Conseil de Sécurité, il fournit cependant du personnel aux opérations de paix suivantes, mises sur pied par le Conseil:

- UNMOGIP – Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan
- ONUST – Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine
- UNFICYP – Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- FUNU II – Force d'urgence des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen Orient
- FNUOD – Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

4. Le Canada est membre du Conseil économique et social; il est représenté dans les organes suivants de cet organisme:

A. Commissions techniques

- Commission des stupéfiants
- Commission de la condition de la femme
- Commission de statistiques

B. Commissions régionales

- Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)
- Commission économique pour l'Europe (CEE)

C. Comités permanents

- Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST)
- Comité du Programme d'études pour la mise en valeur des ressources naturelles
- Membre du Comité exécutif du Programme du haut commissaire pour les réfugiés

- Comité de la science et de la technique pour le développement
- Comité de l'examen et de l'évaluation
- Comité des ressources naturelles
- Comité de l'habitation, de la construction et de la planification

5. Le Canada est membre des organes spéciaux suivants:

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance (membre du Conseil d'administration)

UNHCR – Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment:

Conseil du commerce et du développement

Commission des articles manufacturés

Commission des invisibles et du financement lié au commerce

Commission des transports maritimes

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (membre du conseil d'administration)

UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (membre du conseil d'administration)

ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

6. Le Canada est membre des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales suivantes:

AIEA – Association internationale de l'énergie atomique (membre du conseil des gouverneurs)

GATT – Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

BASD – Banque asiatique de développement (membre non-régional)

OIT – Organisation internationale du travail (membre du conseil d'administration)

FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (membre du conseil)

Programme alimentaire mondial ONU/FAO – PAM (membre du conseil)

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (membre du conseil d'administration)

OMS – Organisation mondiale de la santé (membre du conseil d'administration)

BIRD – Banque internationale pour la reconstruction et le développement (membre du conseil des gouverneurs)

SFI – Société financière internationale (membre du conseil des gouverneurs)

AID – Association internationale de développement (membre du conseil des gouverneurs)

- FMI – Fonds monétaire international (membre du conseil des gouverneurs)
- OACI – Organisation de l'aviation civile internationale (membre du conseil)
- UPU – Union postale universelle (membre du conseil d'administration)
- UIT – Union internationale des télécommunications (membre du conseil d'administration)
- OMM – Organisation météorologique mondiale (membre du conseil d'administration)
- OMCI – Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (membre du conseil)

UNION
ONUST

UNION

UNION

AIEA

GATT

BASE

OIT

FAO

Programme alimentaire mondial

UNESCO

OMS

IBRD

SET

IFD

Conseil des gouvernements

Conseil des gouvernements

(suite de la page 11)

3 3036 0102420 3

“GROUPE DES 77”

Liste des pays dont les gouvernements ont signé la “Déclaration commune des pays en voie de développement”, à l’issue de la première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, tenue à Genève, en 1964. Ces pays sont connus sous le nom de “Groupe 77”.**

Afghanistan*, Algérie*, Argentine*, Bahrein, Barbade, Bhoutan, Birmanie*, Bolivie*, Botswana, Brésil*, Burundi*, Cameroun*, Chili*, Chypre*, Colombie*, Congo*, Corée*, Costa Rica*, Côte d’Ivoire, Cuba, Dahomey*, Egypte*, El Salvador*, Emirats arabes unis, Equateur*, Ethiopie*, Fidji, Gabon*, Gambie, Ghana*, Guatémala*, Guinée*, Guinée équatoriale, Guyane, Haïti*, Haute Volta*, Honduras*, Inde*, Indonésie*, Irak*, Iran*, Jamaïque*, Jordanie*, Kenya*, Koweït*, Laos*, Lesotho, Liban*, Libérie*, Libye*, Madagascar*, Malaisie*, Malawi, Maldives, Mali*, Maroc*, Maurice, Mauritanie*, Mexique*, Népal*, Nicaragua*, Niger*, Nigéria*, Oman, Ouganda*, Pakistan*, Panama*, Paraguay*, Pérou*, Philippines*, Qatar, République centrafricaine*, République démocratique populaire du Yémen, République dominicaine*, République du Vietnam*, République kmère*, République populaire du Congo*, République unie de Tanzanie*, Rwanda*, Sénégal*, Sierra Leone*, Singapour, Somalie*, Souaziland, Soudan*, Sri Lanka*, Syrie*, Tchad*, Thaïlande*, Togo*, Trinité et Tobago*, Tunisie*, Uruguay*, Vénézuela*, Yémen*, Yougoslavie*, Zaire*, Zambie.

CAN EAST COAST PRESS 1974 FOR STORAGE
Le Canada a le ...
l'Assemblée générale des Nations
43277022

*Signataires originaux de la Déclaration

**Il y a à l’heure actuelle 98 pays membres du “Groupe des 77” dont le nom tire son origine du fait que 77 gouvernements ont signé la Déclaration en 1964.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01029230 1

CA1 EA71 C16 FRE 1974 rev STORAGE
Le Canada a la ... session de
l'Assemblée generale des Nations
43277022

